

Bulletin de l'Académie nationale de médecine

Académie nationale de médecine (France). Auteur du texte.
Bulletin de l'Académie nationale de médecine. 1893.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

laire, la diapédèse, le rôle des cellules fixes et des cellules migratrices, les caractères de la suppuration et les exsudats ; puis le rôle des épithéliums et leurs lésions inflammatoires. Une troisième partie est consacrée aux processus généraux de l'inflammation aiguë et chronique et aux dégénérescences.

Dans tout le cours de ce travail, M. Letulle s'est montré au courant des derniers progrès de la science qu'il cultive pratiquement et qu'il a enrichie de faits nouveaux et bien observés.

IX. M. VERNEUIL : J'ai l'honneur de présenter un très intéressant mémoire de M. le Dr Quénu, chirurgien de l'hôpital Cochin, sur *la névrotomie dans les gangrènes douloureuses*. — (Renvoi à l'examen de M. Verneuil).

Présentation d'appareil.

M. PINARD : La couveuse Lion, que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie, a la forme d'un parallépipède et repose sur un support à quatre pieds en fer. Sa hauteur est de 0^m,70 et sa section carrée de 0^m,55 de côté. Elle est construite en tôle galvanisée et ne présente à l'intérieur ni angles, ni interstices. Elle résiste à la désinfection par l'étuve à vapeur sous pression à 120 degrés et même à des températures plus élevées.

La face antérieure est vitrée dans le haut sur les deux tiers de sa hauteur et permet ainsi de voir tout l'intérieur de l'appareil sans qu'il soit besoin de l'ouvrir. Ce châssis vitré peut glisser verticalement dans des rainures latérales tout en étant soutenu par quatre ressorts antagonistes qui compensent son poids. Il se maintient à la hauteur voulue.

L'aération de l'appareil est assurée par quarante trous de 15 millimètres percés à la partie inférieure et quarante à la partie supérieure de trois des parois latérales. La cloison supérieure porte, en outre, au point le plus élevé de sa surface, une cheminée d'appel de 0^m,6 et de 0^m,30 de hauteur.

Le fond de la couveuse est simplement coulissé et peut s'enlever très facilement pour le nettoyage.

Le chauffage de l'appareil est fait par une circulation d'eau chaude. Un serpentín en cuivre étamé de 0^m,065 de diamètre s'enroule à la partie inférieure de la couveuse et aboutit extérieurement sur la paroi latérale droite à un réservoir chauffé par un bec Bunsen. Le réservoir d'eau est muni d'une enveloppe cylindrique et le brûleur se fixe à la partie inférieure par une monture à baïonnette.

On remplit l'appareil par l'entonnoir qui sert en même temps de niveau supérieur. Son volume d'eau est de 6 litres, et il suffit, en marche normale, d'ajouter un verre d'eau tous les huit jours pour compenser les pertes par évaporation.

L'enfant est placé au milieu de la couveuse sur un berceau en toile métallique galvanisée. Ce berceau a la forme d'un hamac et est suspendu par quatre chaînettes au centre des parois verticales de la couveuse. L'enfant se trouve ainsi parfaitement isolé. Un thermomètre ordinaire bien visible de l'extérieur est suspendu contre une paroi à hauteur de la tête de l'enfant.

La paroi supérieure de la couveuse est percée d'un orifice destiné à recevoir le régulateur à mercure.

Ce régulateur est basé sur le principe du thermomètre à air et les variations de température modifient la section d'écoulement du gaz.

Il se compose d'une chambre à gaz supérieure et une chambre à air inférieure.

Ces deux chambres sont séparées par une cloison horizontale et prolongée verticalement à son centre par un tube de 0^m,002 de diamètre qui descend dans la chambre inférieure jusqu'à 0^m,002 du fond.

La chambre supérieure présente une tubulure latérale pour l'adduction du gaz. (On peut se servir en ville d'un bec d'éclairage sans avoir à faire une installation spéciale.) Cette chambre est fermée à sa partie supérieure par un bouchon que traverse le tube de sortie du gaz. Ce tube muni d'un disque est fileté dans la partie comprise dans le bouchon et présente à son extrémité inférieure une section oblique, en biseau, qui plonge dans le mercure. A son extrémité supérieure est une tubulure mobile par laquelle il est mis en communication avec le brûleur.

Le mercure introduit dans le régulateur descend dans la partie inférieure et y emprisonne l'air en le comprimant. Le reste du mercure vient occuper une partie de la chambre supérieure à une hauteur de 0^m,02 environ.

C'est l'air emprisonné dans la chambre inférieure qui, se dilatant ou se contractant sous l'influence des variations de température, déplace le niveau du mercure dans la chambre à gaz où vient plonger l'orifice O que doit traverser le gaz pour aller au brûleur.

L'orifice peut être plus ou moins agrandi ou diminué en agissant sur le disque fixé au tube.

On l'agrandit et, partant, on élève la température, en tournant de gauche à droite. On le diminue et l'on baisse la température par le mouvement inverse.

Un très petit orifice percé sur le tube de sortie du gaz, à quelques centimètres au-dessus du niveau du mercure, permet à une très faible quantité de gaz d'aller directement de la prise au brûleur. Ce gaz

brûlant toujours en veilleuse empêche les extinctions qui pourraient se produire par l'obstruction complète de l'orifice résultant d'une secousse violente de l'appareil ou d'une élévation trop brusque de la température de l'air ambiant.

Cet appareil est utilisé depuis quelque temps à la Maternité et à la clinique Baudelocque; il y donne de bons résultats.

M. le Président informe l'Académie qu'elle se réunira en comité secret, à la fin de la prochaine séance, pour entendre la lecture d'un rapport de M. WEBER, sur les titres des candidats à la place déclarée vacante dans la section de médecine vétérinaire.

Rapport.

M. KELSCH donne lecture de la première partie de son Rapport sur les épidémies en France en 1892. — (Les conclusions de ce rapport, qui sera publié dans les *Mémoires de l'Académie*, sont réservées pour être votées en comité secret).

Communication.

L'antracose pulmonaire chez les polisseurs de charbon destiné aux appareils électriques,

par M. LANCEREAUX.

La maladie décrite sous le nom *d'encombrement charbonneux du poumon ou anthracose pulmonaire*, assez habituelle chez les ouvriers qui travaillent dans des mines de charbon mal ventilées, est rarement grave au point d'entraîner la mort, car bien que courts d'haleine, les mineurs peuvent, la plupart du temps, continuer leur existence. Il n'en est pas toujours ainsi des ouvriers dont la profession s'exerce au milieu des poussières charbonneuses, comme, il y a une trentaine d'années, les mouleurs au charbon. Il n'était pas rare, alors, de rencontrer dans les hôpitaux de Paris,